

Conditions générales de participation aux formations de ProUniQ

La participation aux formations organisées par « **ProUniQ** - Centre de Développement Professionnel » est soumise aux conditions générales suivantes :

1 Modalités d'inscription

1.1 Comment m'inscrire à une formation ?

Toute personne souhaitant participer à l'une des formations de ProUniQ doit présenter une demande écrite (ex. lettre, email) auprès de ProUniQ au moins 7 jours avant la date retenue pour la formation. **ProUniQ** se réserve le droit de rejeter toute candidature qu'il jugera non conforme. Vu que le nombre de participants est limité, **ProUniQ** accordera la priorité aux personnes ayant payé l'intégralité des frais de formation.

Le participant effectue son inscription en réglant les frais, par l'un des moyens de paiement suivants, au moins 3 jours avant la première session de formation :

- En cash en passant au bureau de ProUniQ (lundi-vendredi : 09h00-17h00 ; samedi occasionnellement: 9h00-12h00). Les samedis, prière d'appeler pour vérifier l'ouverture du bureau.
- Par virement sur le compte de l'Université Quisqueya à la Banque Nationale de Crédit (BNC) :

BANQUE	# de compte
BNC	166-0020-137

- Par chèque : s'il s'agit d'un chèque personnel, il doit impérativement être certifié par une banque. Le chèque doit être émis au nom de « Université Quisqueya. »

Dans les trois cas, le reçu de transaction (fiche de dépôt) sera requis pour accéder à la formation.

Une inscription n'est effectuée qu'une fois que le paiement des frais de participation est reçu par ProUniQ.

1.2 Puis-je annuler mon inscription avant une formation ?

L'annulation d'une inscription doit être signalée par écrit à ProUniQ, et ce 3 jours ouvrables avant le début de la formation. Elle doit être envoyée par e-mail dans les plus brefs délais. Pour toute annulation tardive, ProUniQ facturera les frais de formation. Le participant peut se faire remplacer par simple demande écrite avant le début de la formation sans entraîner de frais supplémentaires.

1.3 Que se passe-t-il si je ne peux poursuivre une formation que j'ai commencée ?

Tous les frais versés seront retenus pour tout abandon durant une formation. ProUniQ ne sera pas dans l'obligation de rembourser ou de réinsérer le participant dans une autre formation.

2 Les services de ProUniQ

2.1 Quel est le service pour lequel je paie ?

Les frais d'inscription incluent la formation même, ainsi que les documents et le matériel de support fournis pendant la formation. De plus, si la séance de formation excède sept (7) heures d'affilée, une collation en début de matinée et le déjeuner seront offerts aux participants.

ProUniQ ne prend pas en charge les frais encourus pour l'hébergement et le transport des participants sur les lieux de la formation.

2.2 Comment puis-je bénéficier de rabais ?

Un rabais de 5% est accordé :

- si l'inscription est faite **21 jours avant** une formation ;
- si le paiement intégral est reçu au plus tard **3 jours avant** la formation

Un rabais de 10% est accordé :

- lorsque le participant s'inscrit **en même temps** à plus de 4 modules et
- si le paiement intégral est reçu au plus tard **3 jours avant** la formation

2.3 Recevrai-je un certificat de ProUniQ ?

Un certificat de participation est accordé suite à une participation à au moins 75% du temps de la formation et après le paiement de la totalité des frais d'inscriptions.

A partir de 60 minutes, un retard à une session de formation est considéré comme une absence. Cette règle est indépendante de la justification, ou de l'absence de justification, du retard ou de l'absence.

2.4 Arrive-t-il qu'une formation soit annulée ?

ProUniQ pourra annuler de façon unilatérale la formation dans le cas où le nombre minimum de participants ne serait pas atteint dans un délai de 3 jours avant le lancement de la formation. Dans ce cas, la responsabilité de **ProUniQ** se limitera au remboursement intégral aux participants de tous les frais déjà collectés.

3 Contact

ProUniQ - Centre de Développement Professionnel de l'Université Quisqueya

218, avenue Jean Paul II (Haut de Turgeau)

HT6113 Port-au-Prince, Haïti

Tél : (+509) 28 11 7370 ou (+509)44 89 5176

Email : prouniq@uniq.edu.ht

Site Web : www.uniq.edu.ht/prouniq

Facebook : Prouniq